

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 14 mai 2019 à la Salle communautaire l'église St-Thomas d'Aquin, au 6747 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 7</b>	<b>Absence: 0</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Onze (11) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

- 
1. Ouverture de la séance
  2. PÉRIODE DE QUESTIONS
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
    - 4.1 Séance spéciale du 19 mars 2019
    - 4.2 Séance ordinaire du 9 avril 2019
  5. Trésorerie
    - 5.1 Approbation des comptes
    - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
    - 5.3 Affectation du surplus de fonctionnement pour l'eau potable et les eaux usées à la réserve d'immobilisation de l'eau potable
    - 5.4 Procédure interne de paiements par voie électronique – autorisation
    - 5.5 Dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018
  6. Rapports des comités
    - 6.1 Dépôt de comptes rendus :
      - Comité loisirs du 26 mars 2019
      - Comité Familles et aînés du 1<sup>er</sup> avril 2019
      - Comité d'embellissement du 8 avril 2019
      - Comité de développement local du 2 mai 2019
  7. Rapport des activités des membres du conseil



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**



No de résolution  
ou annotation

8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
  - 8.1 Formation et maintien de compétences en PR-2 au service de sécurité incendie
  - 8.2 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
9. Hygiène du milieu
  - 9.1 Modification du portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019
10. Travaux publics
  - 10.1 Achat de ponceaux
  - 10.2 Fauchage de bords de routes
  - 10.3 Débroussaillage et fauchage de bords de routes
  - 10.4 Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
  - 10.5 Réfection du ponceau Robert – mandat de contrôle des matériaux
  - 10.6 Programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Mandat de services professionnels d'ingénierie
11. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 11.1 Installation et personnalisation d'un calendrier d'événements
12. Environnement, urbanisme et développement
  - 12.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2019
  - 12.2 Programme de subvention pour l'utilisation de tasses réutilisables
13. Mise en valeur du territoire
14. Administration
  - 14.1 Appui au projet d'agrandissement de l'école primaire Louis-St-Laurent
  - 14.2 Abonnement au Québec municipal – entérinement
  - 14.3 Publicité dans le cahier spécial du Progrès *Vivre à Compton*
  - 14.4 Tournoi de golf annuel de la MRC de Coaticook
  - 14.5 Tournoi de golf du Maire de la Ville de Coaticook
  - 14.6 Modification au programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables
  - 14.7 Accompagnement en communication – Ajout à la banque d'heures
  - 14.8 Appui au Groupe de médecine familiale des Frontières (GMF)
  - 14.9 Création d'un comité *ad-hoc* sur la fiscalité agricole à Compton.
15. Ressources humaines
  - 15.1 Ajustement de l'échelle salariale du niveau 1A du Recueil de gestion des ressources humaines
  - 15.2 Démission d'un pompier volontaire
  - 15.3 Nomination des lieutenants intérimaires
  - 15.4 Modification au Recueil de gestion des ressources humaines
16. Règlements
17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 mai 2019
18. Parole aux conseillers



No de résolution  
ou annotation

19. PÉRIODE DE QUESTIONS  
20. Levée de la séance

-----

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Onze (11) personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**122-2019-05-14**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :
- 17.1 Adoption de la Politique concernant la réception et le traitement des plaintes à l'égard du processus de demande de soumissions publiques et avis d'intention de la Municipalité de Compton
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance spéciale du 19 mars 2019**

**123-2019-05-14**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 3 mai 2019 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 19 mars 2019, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 19 mars 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**4.2 Séance ordinaire du 9 avril 2019**

**124-2019-05-14**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 3 mai 2019 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019, déclarent en avoir pris connaissance,



No de résolution  
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Approbation des comptes**

**125-2019-05-14**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 24 mars 2019 jointe à la présente.

**Annexe 1**

En date du 7 mai 2019, des paiements ont été émis pour un total de :

167 364.83 \$

**Annexe 2**

Salaires payés du 24 mars au 20 avril 2019	104 230.70 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>858.72 \$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	103 371.98 \$
---	---------------

Adoptée à l'unanimité

**5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports**

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

**5.3 Affectation du surplus de fonctionnement pour l'eau potable et les eaux usées à la réserve d'immobilisation de l'eau potable**

**126-2019-05-14**

**Considérant** que le règlement 2015-135 constituant une réserve financière aux fins de l'entretien et l'utilisation du réseau de distribution de l'eau potable prévoit un montant maximum de 50 000\$ à cette réserve;

**Considérant** que le montant maximum de cette réserve a été atteint;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**



No de résolution  
ou annotation

**IL EST RÉSOLU** d'affecter le surplus de fonctionnement eau potable ne pouvant être affecté à la réserve (règlement 2015-135), soit un montant de 1 640.65 \$, à la réserve d'immobilisation eau potable (règlement 2015-133).

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**5.4 Procédure interne de paiements par voie électronique – autorisation**

**127-2019-05-14**

**Considérant** que plusieurs paiements de dépenses incompressibles sont actuellement transmis par voie électronique ;

**Considérant** qu'il y a de plus en plus de fournisseurs qui offrent la possibilité de payer via internet ;

**Considérant** que les dispositions du règlement de contrôle et de suivi budgétaire sont vérifiées et appliquées par le directeur général et la trésorière ;

**Considérant** que toujours deux personnes interviennent avant de transmettre un paiement par voie électronique ;

**Considérant** que seuls le directeur général et la trésorière sont autorisés à inscrire un nouveau fournisseur au site transactionnel Desjardins ;

**Considérant** que les rapports des paiements continueront d'être présentés au conseil ;

**Considérant** le coût d'achat de chèques ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le service de trésorerie à procéder au paiement des factures des fournisseurs par voie électronique.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**5.5 Dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018**

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 est déposé.

**6. Rapports des comités**

**6.1 Dépôt des comptes rendus**

Les comptes rendus des comités suivants sont déposés :

- Comité loisirs du 26 mars 2019
- Comité Familles et aînés du 1<sup>er</sup> avril 2019
- Comité d'embellissement du 8 avril 2019
- Comité de citoyens en environnement du 18 avril 2019
- Comité de développement local du 2 mai 2019



No de résolution  
ou annotation

## 7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

## 8. Sécurité publique - protection contre les incendies

### 8.1 Formation et maintien de compétences en PR-2 au service de sécurité incendie

128-2019-05-14

**Considérant** le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins;

**Considérant** le besoin de formation par équipe de garde;

**Considérant** la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

**Considérant** la recommandation du directeur du SSI;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marcc-André Desrochers**

### IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription de quatre pompiers à la formation premier répondant niveau 2 (PR 2) – et au maintien annuel de compétences de niveau 2 (ACR, Anaphylaxie et traumatologie) dispensée par Louis-Charles Boisvert au coût de 1 500\$ plus la rémunération au taux formation selon le grade (coût estimé de 3 100 \$), ainsi que les frais de repas;
- b. que les deniers requis, estimés à 5 100 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Louis-Charles Boisvert  
SSI  
Trésorerie

### 8.2 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

129-2019-05-14

**Considérant** que depuis plusieurs années, la municipalité de Compton a une entente avec la Croix-Rouge Division du Québec;

**Considérant** les différentes ressources disponibles de la Croix-Rouge (bénévoles, ressources matérielles d'urgence ex : lit pliant, couverture, oreiller, trousse d'hygiène) et leur assistance lors de sinistres;

**Considérant** que cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre la municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

### IL EST RÉSOLU

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**



No de résolution  
ou annotation

- a. de reconduire l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour une durée de 3 ans au coût de 530.57 \$ pour 2019-2020 (0.17\$ X 3 121) et 0.17\$ par capita selon la population en vigueur pour 2020-2021 et 2021-2022;
- b. que les deniers requis au montant de 530.57 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service «*Sécurité civile*»;
- c. que les montants appropriés soient prévus aux budgets 2020 et 2021 du service «*Sécurité civile*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Croix-Rouge  
Trésorerie  
Dossier

**9. Hygiène du milieu**

**9.1 Modification du portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019**

**130-2019-05-14**

**Considérant** que le portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 a été modifié par Recyc-Québec ;

**Considérant** que le portail ouvrira prochainement et que le dépôt d'une résolution faisant état des compétences de la municipalité (locale ou régionale) sera requise afin d'accéder au portail ;

**Considérant** que la Municipalité de Compton a pleine compétence pour la collecte et le transport (CT) des matières recyclables ;

**Considérant** que la Municipalité de Compton ainsi que l'ensemble des municipalités de la MRC (Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la gestion de la collecte sélective sur le territoire de la MRC en regard de l'exploitation du centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

**Considérant** que cette entente habilite la MRC de Coaticook à exploiter, en commun avec d'autres MRC, un centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise (connu comme Récup-Estrie) ;

**Considérant** que la MRC de Coaticook a pleine compétence pour le tri et le conditionnement (TC) des matières recyclables pour la Municipalité de Compton ainsi que l'ensemble des municipalités locales (Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ;

**Considérant** que de plus, Municipalité de Compton ainsi que les municipalités rurales de la MRC (Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville) ont conclu avec la MRC de Coaticook une entente portant sur la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles en vertu des mêmes articles de lois ;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** que cette entente habilite la MRC de Coaticook à retenir les services d'un entrepreneur pour la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles utilisés par les agriculteurs pour l'emballage de leur foin et faire la gestion ce service ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook a pleine compétence pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement (CTTC) des plastiques agricoles pour la Municipalité de Compton ainsi que les municipalités locales de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge de Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**  
**APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de confirmer à Recyc-Québec les compétences de la Municipalité de Compton ainsi que celles de la MRC de Coaticook, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution afin que celle-ci puisse continuer d'accéder au nouveau portail GMR de Recyc-Québec pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 ;
- b. de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
Dossier

**10. Travaux publics**

**10.1 Achat de ponceaux**

**131-2019-05-14**

**Considérant** qu'il est prévu de procéder à l'achat de ponceaux à être remplacés sur divers tronçons sur le territoire de la municipalité;

**Considérant** la demande de soumissions auprès de trois fournisseurs ;

**Considérant** la recommandation du contremaître des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat de vingt-trois (23) ponceaux de diverses dimensions chez Rona J. Anctil inc., plus bas soumissionnaire, totalisant un montant de 14 843 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 des services « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Rona J. Anctil inc.  
Travaux publics  
Trésorerie





No de résolution  
ou annotation

## 10.2 Fauchage de bords de routes

132-2019-05-14

**Considérant** que le fauchage des bords de routes s'effectue annuellement et par secteur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

### IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de fauchage des bords de chemins à Travaux Légers Enr. au tarif de 90 \$ l'heure pour environ 50 heures totalisant une dépense approximative de 4 500 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux Légers Enr.  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

## 10.3 Débroussaillage et fauchage de bords de routes

133-2019-05-14

**Considérant** que le débroussaillage et le fauchage de sections de bords de routes figure dans la cédule des travaux d'entretien d'été 2019;

**Considérant** la soumission reçue de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

### IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de débroussaillage et de fauchage de bords de routes à Transporteurs Sherbrooke Unifié au tarif horaire de 140 \$ pour environ 140 heures totalisant une dépense approximative de 19 600 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

## 10.4 Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)

134-2019-05-14

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** l'intérêt du contremaître des Travaux publics à participer au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) du 3 au 6 septembre 2019 à St-Georges de Beauce;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser M. Éric Brus, contremaître et responsable des Travaux publics à assister au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique du 3 au 6 septembre 2019 à Saint-Georges de Beauce, dont les frais d'inscription s'élèvent à 895 \$ plus taxes;
- b. d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement liés à la participation au Colloque pour un coût net estimé à 666\$;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics  
Trésorerie

**10.5 Réfection du ponceau Robert – mandat de contrôle de matériaux**

**135-2019-05-14**

**Considérant** que dans le cadre des travaux de réfection du ponceau 4209-0 sur le chemin Robert, il y lieu d'octroyer un mandat de contrôle des matériaux;

**Considérant** une demande de prix auprès de trois firmes de laboratoires;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le mandat de contrôle des matériaux dans le projet de réfection du ponceau du chemin Robert à la firme Protekna au coût de 7 500.50 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

cc : Protekna  
Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

**10.6 Programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - Mandat de services professionnels d'ingénierie**

**136-2019-05-14**

**Considérant** le Plan d'intervention en infrastructures routières locales du ministère des Transports (PIIRL), lequel vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'en réalisant les travaux décrits audit plan, les municipalités ont droit à une aide financière;

**Considérant** que la municipalité doit fournir des arguments d'ordre technique et d'ingénierie au ministère des Transports afin de modifier l'échéancier ou la nature des travaux prescrits dans un plan d'intervention;

**Considérant** que la municipalité souhaite modifier la nature des travaux proposés au plan d'intervention à l'égard du chemin de La Station;

**Considérant** les trois offres de services de firmes d'ingénieurs reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accepter l'offre de services professionnels d'ingénierie de Les services Exp au montant de 7 900 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Services Exp  
Trésorerie  
Dossier

**11. Loisirs, culture et vie communautaire**

**11.1 Installation et personnalisation d'un calendrier d'événements**

**137-2019-05-14**

**Considérant** que plusieurs activités sont organisées par la municipalité et par différents organismes du milieu;

**Considérant** qu'un calendrier d'événements sur le site web permettra de promouvoir les activités auprès des citoyens et de mieux les planifier;

**Considérant** l'offre de services de Taïga communications;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de mandater Taïga communications pour l'installation et la personnalisation d'un calendrier d'événements sur le site web de la municipalité au coût de 840 \$ ainsi que l'option 1 décrite à la soumission 18040 au coût de 80 \$;
- b. que les deniers requis, soit un total estimé à 965 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Gestion financière et administrative*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Taïga communications  
Trésorerie  
Dossier



No de résolution  
ou annotation

**12. Environnement, urbanisme et développement**

**12.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2019**

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2019 est déposé.

**12.2 Programme de subvention pour l'utilisation de tasses réutilisables**

**138-2019-05-14**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

**Considérant** l'organisme *La Tasse* ayant implanté un réseau d'établissements qui offrent aux consommateurs d'acheter une tasse réutilisable en consigne pour leur café ou boisson à emporter;

**Considérant** que ce système permet de minimiser l'accumulation de gobelets jetables, source de pollution;

**Considérant** la recommandation du Comité de citoyens en environnement;

**Considérant** que le conseil souhaite encourager cette démarche écologique dans sa communauté;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter par la présente un programme de subvention pour les commerces qui souhaitent se procurer des tasses réutilisables afin de se joindre au réseau *La Tasse* ;
- b. que le montant maximal de la subvention soit de 125 \$ conditionnellement à ce que le commerce contribue au moins à l'équivalent de la somme subventionnée;
- c. que le commerce soit éligible une seule fois;
- d. que le versement de la subvention soit fait sur présentation d'une pièce justificative détaillée et vérifiable;
- e. que la démarche soit conforme aux dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier

**13. Mise en valeur du territoire**

**14. Administration**

**14.1 Appui au projet d'agrandissement de l'école primaire Louis-St-Laurent**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019



No de résolution  
ou annotation

**139-2019-05-14**

**Considérant** que le projet d'agrandissement de l'école primaire Louis-St-Laurent demeure un enjeu de grande importance pour les citoyens de Compton, plus particulièrement pour les jeunes familles toujours en croissance;

**Considérant** les efforts déployés dans la communauté pour la concrétisation de ce projet;

**Considérant** que dans son *Plan de développement 2017-2021*, les citoyens de Compton ont clairement exprimé l'importance de maintenir les enfants du territoire à l'école de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil réitère et confirme, par la présente résolution, son appui envers le projet d'agrandissement de l'école Louis-St-Laurent;
- b. que le conseil confirme également son accord de principe pour céder une ou des portions des lots 4 761 915 et 1 802 090 à la Commission scolaire des Hauts-Cantons à titre de contribution à ce projet d'agrandissement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Commission scolaire des Hauts-Cantons  
Dossier

**14.2 Abonnement au Québec municipal – entérinement**

**140-2019-05-14**

**Considérant** que le portail Québec municipal offre une documentation d'intérêt municipal pour les employés et les élus ainsi que différents services en ligne;

**Considérant** que le paiement de l'abonnement doit parvenir avant l'échéance, laquelle est antérieure à la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'entériner l'abonnement 2019 au portail Québec municipal au coût de 510 \$ plus taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « Conseil ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**14.3 Publicité dans le cahier spécial du Progrès Vivre à Compton**

**141-2019-05-14**

**Considérant** que le journal régional «Le Progrès» se prépare à sortir une édition spéciale en juin, dans laquelle sera introduit un cahier «VIVRE À COMPTON»;



No de résolution  
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de participer au projet visant à la publication dans le Progrès d'un cahier «VIVRE À COMPTON» et en conséquence de réserver un espace pour une annonce de 1/4 de page au coût de 459 \$ plus taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Autres – administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**14.4 Tournoi de golf annuel de la MRC de Coaticook**

**142-2019-05-14**

**Considérant** la tenue le 11 juillet 2019 du tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser la participation de monsieur Bernard Vanasse au tournoi de golf du Maire de la MRC de Coaticook pour un coût total de 140 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

c.c. MRC de Coaticook  
Trésorerie

**14.5 Tournoi de golf du Maire de la Ville de Coaticook**

**143-2019-05-14**

**Considérant** la tenue le 12 juin 2019 du tournoi de golf du maire de la Ville de Coaticook;

**Considérant** que la municipalité de Compton participe annuellement à cette activité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser la participation de monsieur Benoît Bouthillette au souper du tournoi de golf du Maire de la Ville de Coaticook pour un coût total de 75 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019



No de résolution  
ou annotation

c.c. Ville de Coaticook  
Trésorerie

**14.6 Modification au programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables**

**144-2019-05-14**

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables afin d'ajouter un accessoire admissible au remboursement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser l'ajout des sacs lavables de couches souillées réutilisables au libellé du programme d'aide financière à la section des accessoires admissibles au remboursement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier

**14.7 Accompagnement en communication – Ajout à la banque d'heures**

**145-2019-05-14**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir une banque d'heures additionnelle au contrat octroyé à la firme *Le Cabinet de relations publiques National*, dûment autorisé par la résolution 357-2018-12-11;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'ajout d'une banque d'heure de 1 000 \$ plus taxes au contrat actuel avec la firme *Le Cabinet de relations publiques National*;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Autres – administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**14.8 Appui au Groupe de médecine familiale des Frontières (GMF)**

**146-2019-05-14**

**Considérant** que la clinique médicale de Coaticook, GMF des Frontières, a annoncé le départ à la retraite de 4 médecins, départ prévu à la fin 2020 ;

**Considérant** que ces départs vont amener une pénurie de médecins dans cette clinique;

**Considérant** que le GMF des Frontières est la seule clinique qui dessert les citoyens de la MRC de Coaticook;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** que 89% de la population de la MRC de Coaticook a actuellement accès à un médecin de famille et que ce ratio diminuerait à environ 67% à la suite de ces 4 départs à la retraite ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**II EST RÉSOLU**

- a. que la Municipalité de Compton demande au Gouvernement du Québec, et plus particulièrement à la Ministre de la Santé et des services sociaux, ainsi qu'à notre députée, de faire un effort spécial pour que les 7 500 patients touchés par ces départs à la retraite ne se retrouvent sans médecin de famille;
- b. qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ministre de la Santé et des services sociaux, Mme Danielle McCann, à la Députée de Saint-François, Mme Geneviève Hébert, à la MRC de Coaticook, ainsi qu'au GMF des Frontières.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministre de la Santé et des services sociaux  
Mme Geneviève Hébert, députée de Saint-François  
MRC de Coaticook  
GMF des Frontières

**14.9 Création d'un comité *ad-hoc* sur la fiscalité agricole à Compton**

**147-2019-05-14**

**Considérant** qu'un nouveau rôle triennal a été déposé en septembre 2018 pour l'année 2019;

**Considérant** l'augmentation de la valeur des terres agricoles;

**Considérant** que le Conseil a maintenu un même taux de taxes;

**Considérant** les diverses demandes des producteurs agricoles pour trouver une solution pour palier à l'augmentation des taxes municipales;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de créer un Comité *ad-hoc* sur la fiscalité agricole à Compton;
- b. que le Comité soit composé de membres et de personnes-ressources réparti de la façon suivante :

Représentants des élus municipaux

- Bernard Vanasse, maire
- Danielle Lanciaux, conseillère district #2
- Jean-Pierre Charuest, conseiller district #3 et président du comité
- Benoît Bouthillette, conseiller district #5

Représentants (3) des entreprises agricoles enregistrées

- André Couture
- Vincent Lachance
- Sébastien Vaillancourt



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**



No de résolution  
ou annotation

Représentant des propriétaires de terres agricoles non E.A.E.<sup>1</sup>

- Reste ouvert

Représentant des citoyens non-agricoles

- Ghislain Lafortune

Personnes-ressources de la municipalité

- Philippe De Courval, directeur général
- Marie-Claude Fournier, trésorière

Personnes-ressources de l'UPA

- François Roberge
- Stéphanie Forcier

- c. que le mandat du Comité sera de formuler des recommandations au Conseil municipal concernant la fiscalité agricole à Compton;
- d. que pour exécuter le mandat, le comité suivra la démarche suivante :
- Définir les termes pertinents au comité;
  - Examiner les dépenses de la municipalité afin de déterminer la répartition entre les secteurs de la municipalité;
  - Confirmer ou infirmer l'existence d'un déséquilibre fiscal;
  - Analyser et comprendre les options de taxation disponibles selon les lois et règlements;
  - Identifier des pistes de solution pour corriger, le cas échéant, le déséquilibre fiscal;
  - Faire des recommandations au Conseil municipal et convenir d'un échéancier.
- e. le comité aura pour objectif de livrer des recommandations au Conseil municipal en lien avec son mandat et sa démarche. Il est souhaitable que ces recommandations fassent l'objet d'un consensus parmi les membres du comité.
- f. les membres et les personnes-ressources doivent signer un engagement de confidentialité pour que les informations demeurent au sein du comité. Ceci suppose aussi que pour la durée des travaux du comité, les membres, les personnes-ressources et les organismes qu'ils représentent, doivent faire approuver leurs communications médiatiques portant sur les travaux du comité par ce dernier. Ces éléments visent à s'assurer que les membres se sentent libres d'exprimer leur point de vue lors des discussions;
- g. les livrables doivent être déposés au plus tard à la séance publique du mois d'août 2019. Ceci permettra d'intégrer les livrables du comité dans les réflexions budgétaires du Conseil municipal pour 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : UPA  
Trésorerie  
Dossier

**15. Ressources humaines**

**15.1 Ajustement de l'échelle salariale du niveau 1A du Recueil de gestion des ressources humaines**

**148-2019-05-14**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** que le taux horaire du salaire minimum est passé à 12.50\$ le 1<sup>er</sup> mai dernier;

**Considérant** qu'il y a lieu d'ajuster l'échelle salariale du niveau 1A du Recueil de gestion des ressources humaines pour tenir compte de ce nouveau taux horaire;

**Considérant** la recommandation du comité administratif du 9 avril dernier;

**Considérant** l'embauche récente des animateurs et surveillants au camp de jour 2019;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'ajustement de l'échelle salariale du niveau 1A du Recueil tel que présenté à l'annexe jointe à la présente résolution;
- b. d'informer les membres de l'équipe d'animateurs et de surveillants du camp de jour 2019 de cette modification.

Adoptée à l'unanimité

cc : Équipe du camp de jour  
LCVC  
Trésorerie  
Dossier

**15.2 Démission d'un pompier volontaire**

**149-2019-05-14**

**Considérant** que monsieur Jean-Philippe Rouleau, pompier à la brigade du Service sécurité incendie a remis sa démission dans une correspondance datée du 18 avril 2019;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter; à regret, la démission de monsieur Jean-Philippe Rouleau, effective en date du 18 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Jean-Philippe Rouleau  
SSI  
Trésorerie  
Dossier

**15.3 Nomination des lieutenants intérimaires**

**150-2019-05-14**

**Considérant** la fermeture du concours pour les postes de lieutenants intérimaires au Service de sécurité incendie en date du 18 mars dernier;

**Considérant** la recommandation du Comité de sécurité publique;

**Considérant** que Jonathan Arès a terminé sa probation au poste de pompier en date du 25 avril 2019;



No de résolution  
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de nommer aux postes de *Lieutenants intérimaires* les pompiers suivants :
  - Madame Chantal Martel;
  - Monsieur Jonathan Arès
- b. que leur rémunération demeure celle en vigueur;
- c. que la formation des lieutenants intérimaires doit être donnée dans les délais prescrits au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;
- d. que la période de probation liée à ces nominations de lieutenants intérimaires s'échelonne sur 12 mois à compter de la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Candidats nommés  
SSI  
Trésorerie  
Dossier

**15.4 Modification au Recueil de gestion des ressources humaines**

**151-2019-05-14**

**Considérant** qu'il y a lieu de préciser l'article 7.2 de l'annexe 7 *Politique des frais de déplacement et d'hébergement*;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU** de modifier le libellé de l'article 7.2 de l'annexe 7 du Recueil de gestion des ressources humaines pour lire :

« 7.2 *Pièce justificative : la facture de l'établissement avec preuve de paiement lorsque non indiqué sur la facture* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier

**16. Règlements**

**17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 mai 2019**

**17.1 Adoption de la Politique concernant la réception et le traitement des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention de la Municipalité de Compton**

**152-2019-05-14**

**Considérant** l'entrée en vigueur le 25 mai 2019 des dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.R.Q., c. A-33.2.1) qui obligent les organismes municipaux à se doter d'une procédure de traitement des plaintes qu'ils recevront à

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**



No de résolution  
ou annotation

l'égard de leurs processus de demandes de soumissions publiques et de leurs avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique ;

**Considérant** que les plaintes admissibles concerneront uniquement l'une ou l'autre des situations visées par la Loi, soit la demande de soumission publique ou l'avis d'intention d'octroyer un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique pour les contrats dont la valeur est, minimalement, du seuil décrété par le ministre;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter la « Politique concernant la réception et le traitement des plaintes à l'égard du processus de demande de soumissions publiques et avis d'intention de la Municipalité de Compton » dont copie est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

**18. Parole aux conseillers**

En lien avec le jugement émis suite à l'audience sur l'hôtel de ville, madame la conseillère Danielle Lanciaux se dit heureuse que les citoyens ont pu en prendre connaissance.

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

**20. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21 h 09 , clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.